

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe CGT

Les métiers des services à domicile et du soin ont démontré, avec acuité durant les phases de confinement, toute leur utilité sociale, le rôle indispensable qu'ils assument auprès de personnes vulnérables. Ce projet d'avis vient donc à point nommé pour approfondir cette prise de conscience.

Améliorer leur attractivité, apporter des solutions concrètes aux difficultés qu'ils subissent, les revaloriser est d'autant plus nécessaire que le potentiel d'emplois dans ces métiers devrait s'amplifier dans les années à venir du fait du vieillissement démographique.

Le rapport pointe à juste titre le besoin fondamental de reconnaissance de ces métiers dit « féminins », soumis à des difficultés multiples, bas salaires, temps partiel imposé, isolement, pénibilité. Sortir des stéréotypes du genre, aller vers plus de mixité, est ainsi indispensable pour revaloriser ces métiers.

Ce projet d'avis tente d'apporter des réponses qui vont dans le bon sens.

Nous soutenons les préconisations 12,14 et 18. Le gouvernement doit ratifier la Convention n°189 de l'OIT pour que la protection des travailleuses et travailleurs à domicile soit identique et égalitaire.

Dans le même esprit d'équité, nous sommes favorables à la fixation d'un barème commun de remboursement des déplacements pour l'ensemble des conventions collectives ainsi que pour la mise en place d'un tarif plancher sur l'ensemble du territoire pour chaque heure d'intervention.

Le projet d'avis préconise l'agrément de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide et d'accompagnement des soins et des services à domicile (BAD) que l'ensemble des partenaires sociaux ont signé. Aboutissement de longues négociations, cet accord sur les classifications et les rémunérations, vient pourtant de recevoir un refus d'extension du ministre des solidarités et de la santé, qui demande aux acteurs de la branche de revoir leur copie. Alors que la grille des salaires est à plusieurs niveaux en dessous du SMIC, cette décision est un non-sens et démontre que les discours ne se traduisent pas en actes.

Et il ne suffit pas d'accorder 200 millions d'euros dans le PLFSS là où il en faudrait à minima 500. Sans les financements nécessaires pour enfin rémunérer le travail de ces salariés à la hauteur de son utilité sociale, nous passerons à côté des défis qui sont devant nous.

L'amendement présenté par notre groupe visait à clarifier les responsabilités en matière de financement, son adoption nous permet de voter ce projet d'avis.

Le gouvernement doit se raviser et se saisir du plan de relance pour répondre favorablement à cette juste revendication.

Mais ce texte ne clôt pas le débat et, nous en sommes convaincus, viendra la question de l'inéluctabilité d'un service public de prise en charge de la perte d'autonomie.

Cette nouvelle mise en sécurité sociale des populations dont la crise actuelle rappelle l'urgence, l'investissement dans le secteur des soins, du social, de la santé, le changement de paradigme, la création d'emplois qui portent sens et valeurs, l'amélioration des conditions de travail, des salaires, la relance de l'économie pour bâtir une société solidaire, plus juste, où bien-être et liberté sont des valeurs fondamentales et où l'utilité sociale de toutes les professions du soin sera reconnue ne sont pas des rêveries utopiques elles sont les exigences pour demain.